

Conseil Municipal – séance du 28 mars 2014

Tous les élus sont présents.

Michel Rival, le Maire, procède à l'appel des élus et déclare le conseil municipal installé. Il passe alors la présidence à Roger Dolin le doyen d'âge qui demande à Gaëlle Glenisson, la benjamine, d'assurer le secrétariat de la séance.

Election du Maire : Le président de séance demande qui sont les candidats au poste de Maire. Gilles Gentaz, propose la candidature de Michel Rival. Brigitte Pradier propose la candidature de Bernard Belony. Les élus, à l'appel de leur nom procèdent à l'élection du Maire.

Le bureau de vote est constitué de Roger Dolin, Gaëlle Glenisson et Graziella Bertola-Boudinaud.

Nombre de votants : 19

Suffrages exprimés : 19

Ont obtenu : Michel Rival 16 voix

 Bernard Belony 3 voix.

Michel Rival est déclaré Maire de Nivolas-Vermelle.

Il prend la présidence de l'assemblée.

Fixation du nombre d'adjoints :

Le Maire propose de fixer à quatre le nombre d'adjoint. Il précise qu'il donnera également des délégations à deux conseiller municipaux.

Le nombre d'adjoints est fixé à quatre à l'unanimité.

Election des adjoints

Michel Rival propose la liste suivante : Janine Gallin-Martel, Gilles Gentaz, Graziella Bertola-Boudinaud, Laurent Glad.

Aucune autre liste n'est proposée.

A l'appel de leur nom, les élus votent pour élire les quatre adjoints, au scrutin de liste.

La liste entière est élue par 16 voix pour et trois abstentions.

Le maire prononce alors le discours suivant :

« La campagne électorale est terminée, le Conseil Municipal est installé mais il n'est pas encore en ordre de marche, puisqu'il faut organiser les commissions.

Avant tout, je voudrais remercier les nivolésiennes et les nivolésiens qui se sont mobilisés d'une façon remarquable, avec plus de 70% de votants, ce qu'il faut apprécier dans un contexte où, dans certaines communes, l'abstention a avoisiné les 50%.

L'élection de la liste « Vivre ensemble à Nivolas-Vermelle » a été sans équivoque, et je remercie vivement ceux qui l'ont permis.

Je voudrais affirmer que désormais, nous aurons besoin de toutes les forces de la commune.

Cette élection se déroule en effet, dans un contexte difficile pour toutes les communes, pour Nivolas-Vermelle comme pour les autres.

La perspective de la baisse des ressources des communes arrive à un moment où nous avons besoin de plus de services publics.

Le transfert de charges de l'Etat en direction des communes devient massif :

-augmentation des cotisations pour la Caisse des Retraites des Collectivités Locales,

-transfert de nouvelles responsabilités dans le domaine de la tenue des comptes, avec les réductions de postes dans les trésoreries,

-désengagement pratiquement total de l'équipement dans le domaine de l'urbanisme,
-Mise en accessibilité des locaux, mise en place des rythmes scolaires, nouvelles normes sur la qualité de l'air intérieur...

...et pendant ce temps-là, l'Etat baisse les dotations aux collectivités territoriales.

Dans ce contexte, les élus devront agir pour obtenir que l'Etat continue à assumer ses responsabilités, dans ces différents domaines.

Un autre sujet nous inquiète, c'est la place de notre commune au sein de la CAPI. La CAPI est devenu un échelon incontournable et indispensable. Beaucoup de compétences sont exercées à ce niveau : la petite enfance, les transports, le logement, l'éclairage public, le développement économique, autant de domaines où l'action de la CAPI est de mieux en mieux perçue par les habitants.

Toutefois, la réforme des Collectivités territoriales a réduit le poids des petites communes : Bourgoin-Jallieu aura 15 représentants, Nivolas-Vermelle,2.

Nous devons rechercher des liens avec l'ensemble des petites communes, soit par bassin de vie, comme celui du Val d'Agny, soit par strate de population.

La tâche est immense, comme vous pouvez l'imaginer. Nous l'exercerons du mieux possible, en étant à l'écoute et au service de tous, sans aucune discrimination, comme nous l'avons toujours été au cours de ces différents mandats.

En particulier, nous proposons à nos collègues élus sur l'autre liste de prendre toute leur place au Conseil Municipal et dans les commissions. »

.